

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2013**

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Le procès verbal du conseil municipal du 21 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur METHENIER proposé secrétaire de séance accepte cette fonction.

### ***FINANCES***

#### **1 - Compte de gestion 2012 – Commune et budgets annexes**

Monsieur DENIZOT présente la délibération qui consiste à vérifier la concordance avec les écritures de la mairie.

Monsieur BUJOC rappelle que dans le compte de gestion on ne juge pas la gestion du maire mais on constate la convergence avec les comptes administratifs de la commune. Il précise qu'il y a un excédent de 330 000,00 euros ce qui est un bon résultat.

Le conseil municipal déclare par 23 voix et 3 abstentions que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves.

#### **2 - Approbation du compte administratif 2012– Commune**

Monsieur BUJOC présente le compte administratif 2012 de la commune.

Les explications apportées, Monsieur DENIZOT s'est retiré au moment du vote. Le conseil, présidé par Madame MARSONI, décide d'arrêter les résultats, tels que définis lors de la délibération du 21 mars 2013, par 22 voix et 3 abstentions.

#### **3 - Approbation du compte administratif 2012 - Centre socio-culturel ISLEA**

Monsieur BUJOC présente le compte administratif 2012 du Centre socio-culturel ISLEA.

Les explications apportées, Monsieur DENIZOT s'est retiré au moment du vote. Le conseil, présidé par Madame MARSONI, décide d'arrêter les résultats, tels que définis lors de la délibération du 21 mars 2013, par 22 voix et 3 abstentions.

#### **4 - Approbation du compte administratif 2012 - Les Portes d'Avermes**

Monsieur BUJOC présente le compte administratif 2012 des portes d'Avermes et précise qu'étant totalement amorties, la commune n'en retire que des bénéfices permettant de payer les charges.

Les explications apportées, Monsieur DENIZOT s'est retiré au moment du vote. Le conseil, présidé par Madame MARSONI, décide d'arrêter les résultats, tels que définis lors de la délibération du 21 mars 2013, par 22 voix et 3 abstentions.

#### **5 - Approbation du compte administratif 2012 - Les Signolles**

Monsieur BUJOC présente le compte administratif 2012 des Signolles et précise que ce compte est clos.

Les explications apportées, Monsieur DENIZOT s'est retiré au moment du vote. Le conseil, présidé par Madame MARSONI, décide d'arrêter les résultats, tels que définis lors de la délibération du 21 mars 2013, à l'unanimité.

#### **6 - Décision modificative n° 1**

Monsieur BUJOC rappelle que la décision modificative est proposée pour une modification du budget et qu'il est nécessaire de trouver l'adéquation entre les recettes et les dépenses pour pouvoir en proposer une.

Elle est liée à un réajustement de crédits, notamment en raison de travaux aux écoles et d'achat de matériel informatique pour la mairie.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la décision modificative numéro 1.

#### **7 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Isléa**

#### **8 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Porte Avermes**

Comme précédemment, monsieur BUJOC indique que la décision modificative est proposée pour une modification du budget annexe d'Isléa et du budget annexe de la Porte d'Avermes, et qu'il est nécessaire de trouver l'adéquation entre les recettes et les dépenses.

Madame MARSONI demande pour Isléa quels ont été les travaux.

Monsieur BUJOC indique qu'il s'agit de travaux sur la verrière et en ce qui concerne la porte d'Avermes ce sont des réparations sur une partie de l'immeuble appartenant à la mairie.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la décision modificative numéro 1 du budget annexe Isléa et la décision modificative numéro 1 du budget annexe Porte d'Avermes.

## **9 - Subvention exceptionnelle 2013 - Centre de formation par alternance aux métiers du cheval**

Monsieur DENIZOT indique que madame Odile FOURNIER, responsable de classe du centre de formation par alternance aux métiers du cheval de Saint-Flour, a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention.

Le centre de formation par alternance aux métiers du cheval de Saint-Flour, propose un voyage scolaire aux élèves dans le pays basque du 6 mai 2013 au 10 mai 2013 notamment à une jeune de la commune.

Il est proposé d'attribuer une somme de 60,00 euros au centre de formation par alternance aux métiers du cheval de Saint-Flour.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants cette proposition.

### ***ADMINISTRATION GENERALE***

## **10- Location de matériel communal**

Monsieur le maire indique que la commune possède du matériel, podium, barnum, qu'elle prête régulièrement à des associations extérieures à la commune ou des municipalités lors de manifestations.

Les demandes de prêt sont en hausse constante et génèrent maintenant un coût non négligeable pour la commune.

Afin de répondre aux demandes de prêt sans faire supporter le coût par la commune, il est nécessaire d'instituer un tarif de prêt de matériel communal, étant précisé que le prêt aux associations avermoises demeure gratuit :

- grand barnum 120 euros
- petit barnum 90 euros
- podium en entier 180 euros
- podium par demi 120 euros
- buvette 40 euros

Ces tarifs qui restent raisonnables, entreront en vigueur au premier juin et sont révisables annuellement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants cette proposition.

## ***PERSONNEL***

### **11 - Personnel communal - création de postes**

Monsieur le maire indique que cette délibération va permettre à 5 agents de bénéficier d'un avancement de grade, compte tenu des fonctions qu'ils exercent et eu égard au travail fourni.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants les créations de poste proposées et approuve le tableau des effectifs proposé.

## ***URBANISME***

### **12 -Approbation du projet de modification des schémas d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur LARTIGAU présente la délibération et rappelle que le PLU a été adopté en 2007 avec des schémas d'aménagement pour certaines zones.

Depuis cette époque la commune a connu des évolutions qui ont rendu obsolète certains schémas (ex : déclassement de l'ancienne RN7).

Il convenait donc pour une modification du PLU d'actualiser les schémas pour optimiser leur aménagement.

Monsieur LARTIGAU précise qu'il restera une zone particulière à aménager chemin de la Mûrière ultérieurement.

Madame MARSONI demande pourquoi il est prévu des accès à double sens.

Monsieur LARTIGAU répond que cela s'avère nécessaire pour éviter les surcharges et cela donne plus de souplesse dans la circulation.

Monsieur le maire précise que ces schémas permettent plus de possibilités en fonction des projets.

Il est précisé que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la délibération proposée.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Décès de Monique PERRIN : Monsieur METHENIER souhaite rendre hommage à madame Monique PERRIN, employée communale en retraite, décédée subitement, qui était une personne très dévouée dans son travail à l'école et qui faisait toujours preuve de gentillesse.

L'ensemble du conseil municipal s'associe à cet hommage.

➤ L'amicale laïque tennis de table : par le biais de madame MINOIS, le club de tennis de table tient à remercier la municipalité pour le prêt des minibus à deux reprises pour des compétitions sportives où la commune d'Avermes a été représentée par des jeunes du club.

Le conseil reçoit avec plaisir ces remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 50.